



## Document de position

# Changements démographiques

Etat au 19 mars 2010

### Résumé

Avec le changement démographique, la population suisse est toujours plus âgée. Le nombre de personnes en âge de travailler, quant à lui, diminue. Ce changement démographique touche différemment les régions de Suisse. Les régions urbaines et les centres touristiques pourront vraisemblablement compenser le changement démographique par l'immigration. Dans les espaces ruraux périphériques, cela semble moins probable. Le changement démographique offre des chances tout comme des risques. Afin que les risques soient minimisés et les opportunités utilisées au mieux, il faut agir dès aujourd'hui. Différents axes d'action se profilent, dont notamment :

1. Renforcement de la structure économique régionale au moyen de la promotion économique et de la politique régionale.
2. Création de nouvelles offres touristiques développées spécifiquement pour la clientèle de 50 ans et plus et pour les 60 ans et plus.
3. Positionnement des sites adaptés comme lieux de résidence pour personnes âgées.
4. Intégration des migrants, aussi dans les régions de montagne.
5. Amélioration de l'attractivité des centres villageois.
6. Développement à large échelle des transports publics et garantie du maintien des services de base dans les villages.
7. Maintien du service médical de base.
8. Nouvelles solutions pour l'enseignement.
9. Renforcement de la coopération régionale ainsi que, au niveau communal, lignes directrices stratégiques, avec la participation active de la population.

## 1. Bases

- Changement démographique et développement régional. Rapport de l'Intras de décembre 2009
- Divers autres documents.

## 2. Situation initiale

Selon les scénarios de l'Office fédéral de la statistique, la population suisse devrait continuer à s'élever jusqu'en 2030, pour atteindre environ 8,2 millions d'habitants. Cette croissance de la population est essentiellement due à l'immigration étrangère. Avec le changement démographique, la population suisse vieillit toujours plus. Le rapport de dépendance des âgés, soit le rapport entre la population de plus de 65 ans et la population en âge de travailler, de 20 à 64 ans, atteignait 24,1% en 2008. A titre de comparaison, ce quotient était de 30,4% en l'Allemagne pour cette même année. 34 régions de montagne présentent un rapport de dépendance des âgés supérieur à la moyenne. Pour 14 de ces régions, le rapport de dépendance des âgés dépasse les 30%. On estime que pour l'ensemble de la Suisse, le quotient de dépendance âgée s'élèvera à 37,7% en 2030.

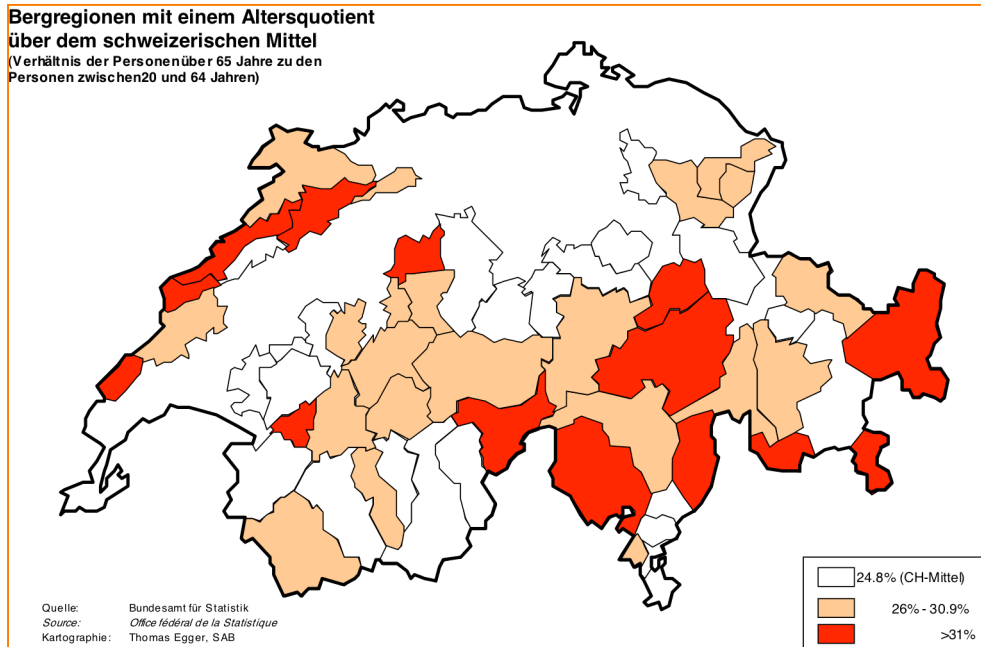
Avec le changement démographique, le nombre de personnes en âge de travailler diminue. La main d'œuvre, comme le potentiel d'innovation manquent à l'économie. Ce manque peut être partiellement comblé par l'arrivée de travailleurs étrangers. Il faut toutefois accorder de l'attention au fait que certains pays, comme l'Allemagne, par ex. sont aujourd'hui, plus touchés que la Suisse par le changement démographique. La provenance de la main d'œuvre étrangère évoluera donc probablement avec le temps.

Les régions de Suisse ne sont pas touchées de la même façon par le changement

démographique. Les régions urbaines et les centres touristiques parviendront vraisemblablement à combler le changement démographique par l'arrivée de migrants. Dans les espaces ruraux périphériques, ceci sera probablement moins évident. Le changement démographique risque donc d'aggraver les disparités spatiales. Dans les zones rurales périurbaines du plateau où sont construites une multitude de maisons individuelles se pose la question de l'utilisation future de ce parc immobilier. Ces espaces ne sont bien souvent pas accessibles en transports publics et ne disposent pas de services de proximité (magasins de village, etc.).

Le vieillissement croissant de la population est un défi des plus importants pour le financement du système social, et en particulier pour l'AVS. Ceci exigera de trouver, à plus ou moins court terme, de nouvelles sources de financement : par exemple, une augmentation de la TVA ou de dégager de nouveaux moyens dans le budget de la Confédération. Ceci risque d'entraîner un recul du pouvoir d'achat de la Confédération et/ou une nécessité accrue de faire des économies dans le budget fédéral. Ce besoin d'économie au

Bergregionen mit einem Altersquotient über dem schweizerischen Mittel  
(Verhältnis der Personen über 65 Jahre zu den Personen zwischen 20 und 64 Jahren)



niveau fédéral pourrait se répercuter sur des services essentiels aux régions de montagne comme, par ex., les transports publics.

Le vieillissement de la population va conduire à une plus forte demande en soins médicaux. Il semble pourtant que les prestations médicales de base – fournies par les

médecins généralistes – soient menacées dans un proche avenir (voir document de position du SAB à ce sujet). D'après une étude de l'Observatoire de la Santé Obsan, il se pourrait que jusqu'à 40% des consultations souhaitées ne puissent être assurées.

Une des conséquences du changement démographique est la diminution du nombre d'écoliers dans les régions périphériques. Certaines communes devront fermer leurs écoles ; quant au regroupement de plusieurs niveaux pour l'enseignement, il s'agit d'une pratique déjà largement répandue.

Le changement démographique offre aussi certaines chances, notamment dans les secteurs du tourisme, de la médecine et du logement. Afin que ces chances puissent être utilisées au mieux, des stratégies adaptées ainsi que des actions cantonales, régionales et communales mais aussi privées sont nécessaires.

### 3. Position du SAB

Le changement démographique est un processus insidieux et le sujet n'est que très rarement abordé par les pouvoirs publics. Pour cette raison, il faut améliorer la sensibilisation aux chances et aux risques que représente le changement démographique. Pour minimiser les risques et saisir les opportunités, il est essentiel d'agir dès aujourd'hui.

**Développer des potentiels dans le tourisme** : les personnes du troisième âge constituent un segment de clientèle très intéressant: elles disposent souvent d'une bonne situation financière, ont du temps libre et des intérêts pour la culture et la gastronomie. Ce segment de clientèle se différencie fortement de celui, plus classique, des skieurs et snowboarders. Les destinations touristiques sont ainsi incitées à développer de nouvelles offres qui soient adaptées à cette clientèle. Le développement de tels produits doit être entrepris sans délai. Sans cela, le tourisme suisse risque de manquer la tendance et de perdre ses avantages en tant que premier entrant (« first mover ») sur le marché.

**Résidences pour personnes âgées en régions de montagne**: un certain nombre de retraités passent leur retraite en Espagne ou dans une autre région méridionale. Pour l'économie suisse cela représente une cer-

taine perte du pouvoir d'achat. L'espace alpin a (encore) un bon service médical, il offre de bonnes conditions climatiques et est doté d'un environnement social dans lequel l'intégration est facilitée par rapport à un pays de langue étrangère. En outre, les relations existantes avec des parents en Suisse peuvent aisément être maintenues. Les cantons et les communes devraient donc étudier la possibilité de se positionner comme cadre de vie pour le troisième âge. Cela implique un marketing adapté des sites ainsi que des investissements au niveau des infrastructures. Les communes particulièrement adaptées aux personnes âgées pourraient se singulariser par l'obtention d'un label (sur le modèle du label touristique « family »). Le maintien du service médical de base est une condition sine qua none pour assurer l'attractivité de la région pour le troisième âge. Avec la mise en place de structures de soins et de services sociaux adaptés (Spitex), de nouvelles places de travail seront, en outre, créées.

Les migrations, internes comme internationales, sont largement motivées par la disponibilité de places de travail intéressantes. La diminution du nombre de personnes en âge de travailler induite par le changement démographique, pourrait mener à un renforcement de la concurrence dans la recherche d'employés. Il est, par conséquent, important que les régions de montagne et régions rurales puissent offrir des places de travail, et donc qu'elles **visent un renforcement de la structure économique régionale** par le biais de la promotion économique et de l'économie régionale. L'augmentation du taux d'activité des femmes constitue une stratégie possible. Ceci supposerait, entre autres, la mise en place de structures d'accueil familial.

Une possible conséquence du changement démographique est un renforcement de la concentration spatiale dans les centres régionaux. Au sein des habitats, cela peut aboutir à une ségrégation sociale (les jeunes habitants bâtissent et habitent en bordure du village et les personnes plus âgées vivent au centre dans des bâtiments anciens). Il faut s'opposer à pareille évolution par différentes mesures, dont, en premier lieu, **l'amélioration de l'attractivité des centres villageois**. Les anciens bâtiments doivent être réaffectés pour devenir attractifs pour les jeunes. Dans les centres, des lieux de ren-

contre entre jeunes et personnes âgées devraient être créés. Le service de base est à maintenir dans les centres villageois (magasin de quartier, poste, restaurant, etc.). Le désenclavement par les transports publics revêt une grande importance. Afin que les villages soient aussi attractifs pour les nouveaux arrivants, des prestations sociales adaptées doivent être créées, comme des crèches. Les locaux inoccupés ou qui le seront bientôt doivent être systématiquement connus au niveau communal. Les communes doivent gérer les biens immobiliers ou, au moins, créer les conditions cadres nécessaires à cela.

Dans les centres touristiques, le changement démographique sera probablement compensé par l'**immigration de main d'œuvre de l'étranger**. Dans le secteur industriel, la main-d'œuvre qualifiée devra également être recrutée à l'étranger de manière plus marquée. Un environnement social adapté doit être mis à disposition de ces personnes. Pour la main-d'œuvre qualifiée, des facteurs tels que la garde et la formation des enfants, les offres culturelles, les commerces et loisirs seront, tout comme les aspects financiers, des facteurs décisifs. En ce qui concerne les personnes migrantes d'autres cultures et religions, il faudra prêter une grande attention à la question de l'intégration.

Avec l'augmentation de la part de personnes âgées, le besoin en soins médicaux croît également. Les personnes âgées souhaitent rester aussi longtemps que possible dans leur propre appartement, mais après un certain temps, cela n'est plus possible. Il faut donc s'attendre à une augmentation de la demande en places d'accueil dans des homes ou d'autres formes de résidences avec suivi médical. Les cantons et les communes doivent planifier cela à temps et mettre des places à disposition. Des logements communautaires de personnes âgées (collocations) pouvant se soutenir mutuellement sont à encourager de plus en plus en tant qu'alternative aux maisons de retraite. Ceci répondrait à une question importante de l'aménagement du territoire. En effet, les maisons individuelles ou les appartements – dimensionnés à l'origine pour des familles – qui ne seraient plus habités que par un couple de personnes âgées ou par une personne seule présenteront un problème, du point de vue de l'aménagement du territoire. On pour-

rait aussi imaginer que ces bâtiments soient ré-attribués à de jeunes familles, limitant ainsi la pression sur le territoire et l'implantation désordonnée de nouvelles agglomérations.

La fermeture des écoles est une mesure radicale au niveau de la commune. Cela devrait être évité dans la mesure du possible. En plus du regroupement des classes, il faut trouver de nouvelles approches s'éloignant d'un système éducatif rigide. Des coopérations entre communes peuvent faire que, par exemple, une partie des niveaux soit enseignée dans une commune et l'autre partie dans la commune voisine. Cette solution serait profitable aux deux communes et favoriserait le développement d'un sentiment d'appartenance supra-communal chez les élèves. **L'enseignement à distance informatisé** comporte de nombreux potentiels. Dans certains cas, les bâtiments scolaires traditionnels devront être remplacés par des salles avec des installations modernes. Les bâtiments scolaires inoccupés peuvent être convertis en lieux de rencontre ou en logements suivis pour les personnes âgées. Dans certains cantons, une modification des règles de subventionnement est, de fait, nécessaire. En plus de l'école obligatoire, les établissements de formation secondaires (écoles professionnelles – HES) devront aussi être pris en compte.

La maîtrise du changement démographique exige une **stratégie concertée au niveau régional**. En effet, les communes doivent se soutenir mutuellement. Les communes les moins avantagées peuvent profiter de la coopération avec les communes économiquement et démographiquement fortes. Les communes doivent s'atteler elles-mêmes et de façon proactive au thème du changement démographique et l'intégrer dans leur planification stratégique (lignes directrices, entre autres). **La population doit être intégrée dans ce processus**. Il faut particulièrement veiller à ce que des perspectives existent au sein de la commune pour les jeunes générations et, surtout, qu'elles soient connues et valorisées.